

Enfilez vos chaussures de marche, et partez à la découverte des forêts du Parc Loire-Anjou-Touraine : déconnexion garantie ! Avec à peine un tiers de sa superficie occupée par des forêts, le Parc offre des espaces boisés de différentes tailles, du petit bosquet au massif de plusieurs milliers d'hectares. Les ambiances forestières y sont tout aussi variées, et alternent entre :

- **Des forêts de feuillus**, qui couvrent près de 40 % de la surface boisée. Les chênes pédoncules et sessiles sont présents sur les sols les plus riches. Ils sont parfois accompagnés de châtaigniers sur sols acides, de hêtres qui apprécient l'humidité ou de pins capables de supporter des conditions plus arides.
- Des forêts de conifères, composées surtout de pin sylvestre et de pin maritime. Ces derniers ont été importés en Anjou dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle pour valoriser certaines landes peu propices à une mise en culture (sur les plateaux du Beaugeois en particulier). Pour la plupart plantés au cours du des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, ces arbres s'accommodent donc de sols pauvres et acides. Les pinèdes représentent 21% de la surface en forêt du Parc. Leur développement a influencé la toponymie de certains lieux, comme "La Breille" devenue "La-Breille-les-Pins" en 1958.
- Des forêts de boisements mixtes alternent entre résineux et feuillus. Elles concernent 17% environ de la surface boisée. Elles. On les retrouve un peu partout sur le territoire.
- **Des landes**, composées d'arbustes et d'arbrisseaux. Paysage plus ouvert, elles peuvent couvrir de grandes étendues et abritent une biodiversité riche.
- **Des peupleraies**, ces plantations d'arbres alignés s'observent surtout dans les vallées. Elles ont accompagné le recul de l'élevage bovin et l'abandon des prairies inondables. Les premières plantations massives sont apparues dans la vallée du Thouet, dès les années 1950 puis l'État a largement encouragé leurs plantations entre les années 1970 et 2000. Elles représentent environ 6% de la surface mais sont maintenant en déclin.

La forêt fait partie intégrante de l'identité du territoire. À l'origine, elle couvrait une superficie bien plus importante. Mais dès l'époque romaine et surtout à partir du Moyen Âge, les communautés s'accroissent, d'autres se forment (sous l'impulsion des religieux); ce qui rend les besoins en terres cultivées de plus en plus importants. Les défrichements organisés tendent alors à étendre les aires d'occupation en repoussant les bois sur les terres les plus ingrates, en frontières de ces territoires. Le recul de la forêt se prolonge ainsi jusqu'au 19e siècle, surtout au profit des landes et des pâturages qui occupent une place de plus en plus importante en périphérie des espaces cultivés. Les déboisements sont aussi encouragés par l'exploitation massive du bois de chauffage et du bois d'œuvre ainsi que celle du charbon (avant la découverte du charbon de terre). Mais à partir du 18e siècle, la ressource commence à s'épuiser et l'ordonnance de Colbert de 1669 est la première mesure en faveur de la protection des forêts et des replantations d'arbres en France.

Les bois ont quasiment disparu des vallées ligériennes au cours du 19 siècle (suppression des derniers vestiges des forêts de Beaufort et de Belle-Poule) excepté sur les îles où la culture de l'osier était florissante (la "luisette"). En compensation, les haies se sont multipliées après le partage des prairies communales, intégrant de plus en plus d'arbres (émondés pour la majorité).

Aujourd'hui, à l'inverse des arbres champêtres qui ont beaucoup régressé depuis 1950 (haies, vergers, etc.), les bois et forêts s'étendent régulièrement. En France comme sur le territoire du Parc, les surfaces boisées ont presque doublé depuis 1850! Cette recolonisation des terres est surtout liée au recul de l'agriculture et à la moindre utilisation du bois. L'extension des forêts se concentre donc principalement sur les terres les moins faciles à cultiver: notamment les fonds de vallées humides (peupleraies et ripisylve), les plateaux peu fertiles, les buttes, les pentes raides et/ou mal exposées..., principalement aux marges des grands massifs et souvent à la place d'anciennes landes (replantées en pins par exemple) ou de vignes abandonnées.

Dans le territoire du Parc, la forêt occupe ainsi principalement les sols sableux et gréseux occupant le sommet des plateaux calcaires (dépôts secondaires et tertiaires, dépôts éoliens) généralement pauvres et acides et/ou de faible épaisseur. Rendus à la nature, ils sont d'abord colonisés par une végétation basse, formant ce qu'on appelle la lande, avant d'évoluer lentement vers la forêt.

La préservation et la gestion durable de ces espaces sont des enjeux majeurs. La forêt constitue une ressource précieuse, tant sur le plan écologique qu'économique. Elle est le refuge de nombreuses espèces animales et végétales. Elle offre à ses visiteurs un lieu de promenade et de contemplation de la nature, ainsi qu'une fraîcheur bienvenue en été. Une pause idéale dans un quotidien bien rempli...

#### LES PRINCIPAUX MASSIFS FORESTIERS DU PARC

Quels sont les grands ensembles forestiers du Parc Loire-Anjou-Touraine?

Le massif de Milly / Gennes est étendu mais très morcelé. Les feuillus (chênes sessiles ou pédonculés, châtaigniers...) y sont dominants en bordure. Le centre du massif, correspondant à la forêt domaniale de Milly, a toutefois été replanté de pins à partir des années 1950 suite à son acquisition par l'État.

La célèbre forêt de Chinon a longtemps été le terrain de jeu des rois : Louis XI venait régulièrement y chasser le cerf. Devenue la propriété de l'État après la Révolution française, elle offre l'un des plus beaux peuplements de chênes sessiles du Parc. On y rencontre également les vestiges d'un ancien camp militaire américain, installé en 1951 à Saint-Benoit-la-Forêt.

Le massif de la Breille-les-Pins / Bourgueil est marqué par la présence du pin maritime, en particulier dans sa partie est, où les sols pauvres ne favorisent pas l'implantation d'autres essences. En lisière, sur les sols plus épais, on trouve également des châtaigniers et des chênes sessiles.

Enfin, **la forêt de Fontevraud** est majoritairement occupée par le camp militaire du même nom. Elle a appartenu aux abbayes de Fontevraud et de Seuilly, puis à l'État, avant d'être vendue par lots à des particuliers. L'État rachète une partie de la forêt en 1917 pour offrir un terrain d'entraînement à l'artillerie américaine. L'école de cavalerie de Saumur en prend ensuite possession après le départ des Américains. Le reste de la forêt de Fontevraud est quasi entièrement privé, et presque exclusivement constitué de feuillus.



Carrefour forestier vu du ciel en forêt de Chinon@Nicolas Van Ingen

### FORÊTS ET LANDES, DES ESPACES LIÉS

Le Parc Loire-Anjou-Touraine est marqué par la présence de quelques**landes**. Ni cultivés, ni régulièrement entretenus, ces terrains souvent impénétrables sont recouverts de végétation basse et colorée comme la bruyère, l'ajonc ou le genêt.

**Comment se forment les landes ?** Au départ, elles étaient issues des déboisements et ont longtemps servi de pâturages avant d'être défrichées (c'est-à-dire mise en culture) ou replantées (en pins principalement). Elles se sont ainsi énormément étendues jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, le mouvement s'est inversé. Elles apparaissent sur des terres anciennement défrichées puis délaissées par l'Homme, car contraignantes pour laculture ou pour l'élevage. Dans le territoire du parc, beaucoup d'anciennes vignes ont ainsi été abandonnées en lisière de forêt ou sur des coteaux abrupts. La pauvreté des sols favorise dans un premier temps, le développement d'arbrisseaux et d'arbustes sauvages. Petit à petit, des essences plus imposantes (comme le chêne, le saule, le pin) colonisent les landes, dessinant doucement la forêt.

Des interventions humaines (déboisements, récoltes...) viennent parfois rajeunir ces milieux, permettant de les conserver tels quels. Historiquement, les landes ont donc joué un rôle important : elles fournissaient de la litière et de la nourriture pour les bovins, les ovins ou même les porcs et les oies dans les vallées. Mais on y extrayait aussi de la brande, la fameuse bruyère avec laquelle on confectionne balais, toitures, clôtures, des ajoncs... L'argile issue des landes était couramment utilisée pour la fabrication de briques, de tuiles ou de poteries. Elle est d'ailleurs encore exploitée près de Langeais.

C'est au cours du 19<sup>e</sup> siècle que les landes ont considérablement reculé. Certaines ont été mises en cultures grâce à l'utilisation

des engrais chimiques ou de la chaux, tandis que d'autres ont été délaissées et sont retournées à la forêt. C'est pour mieux valoriser le sol et pour anticiper le manque de bois que certaines ont été remplacées par des plantations de résineux dès le 19<sup>e</sup>.

Où observer des landes aujourd'hui ? Vous rencontrerez ces milieux dans la forêt de Chinon ou de Milly, au Camp des Romains à Cinais, à Saint-Martin, à Langeais, et sur les plateaux boisés de la Gâtine tourangelle. Les camps militaires de Fontevraud et du Ruchard accueillent également de grandes landes dont l'accès est interdit au public.



paysage de landes au camp des romains à Cinais©Jérôme Paressant

### QUELLE GESTION DURABLE DES FORÊTS SUR LE TERRITOIRE DU PARC?

La gestion durable de la forêt et l'organisation de la filière bois nécessitent un travail important de coordination des acteurs, assuré notamment par <u>l'Office National des Forêts</u> et les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) en<u>Pays de la Loire</u> et en <u>Centre-Val de Loire</u>.

Plusieurs documents viennent encadrer les pratiques sylvicoles. Le Code forestier régit la gestion et la protection des forêts publiques à l'échelle nationale. Pour les parcelles privées, tout dépend de leur surface :

- Le Plan Simple de Gestion est obligatoire pour les propriétaires de forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant. Ce document comprend notamment un programme de coupes et travaux, dans le but d'assurer une gestion durable des espaces boisés.
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, édité par le CRPF, liste les recommandations locales destinées aux propriétaires de petites forêts privées.

**Quels sont les débouchés de la sylviculture ?** Chaque essence a son utilisation. Les bois les plus nobles sont destinés à la construction, l'ameublement, la menuiserie ou la tonnellerie. Les bois blancs servent à la fabrication de manches d'outils (frêne), d'emballages (peuplier), de panneaux en contreplaqué, de papier... Les réseaux de chaleur bois se développent également, augmentant la part d'énergies d'origine renouvelable sur le territoire.

La récolte du bois génère de l'activité économique, mais elle permet aussi le renouvellement de la forêt. Aussi, ne soyez pas

surpris de rencontrer des coupes rases, autorisées lorsqu'elles sont compensées naturellement ou par des plantations. **En cas de question concernant les pratiques sylvicoles sur le territoire, le Parc est à votre disposition.** 

Enfin, la filière bois devra de plus en plus composer avec**le changement climatique.** Certaines essences qui aiment la fraîcheur (comme le hêtre ou le chêne pédonculé), ont une aire d'acclimatation qui remonte vers le nord de l'Europe. Il faudra donc adapter le choix des plantations aux nouvelles conditions. La hausse du taux de carbone favorise la pousse tandis que l'augmentation des températures et surtout le manque d'entretien des bois (devenus moins utiles), augmentent le risque d'incendies. Des plans de gestion seront donc nécessaires pour accompagner le changement.



coupe de bois dans la forêt de Montreuil-Bellay© Nicolas Van Ingen

### QU'A-T-ON LE DROIT DE FAIRE EN FORÊT ?

En 2018, le Parc compte 89 % de forêts privées, 6 % de forêts domaniales et 5 % de forêts publiques (communales ou militaires). **Comment savoir si vous pouvez vous y promener ?** Sauf exceptions, les **forêts domaniales** (appartenant à l'État) **et communales** sont ouvertes à tous. La cueillette y est autorisée dans la limite du raisonnable.

Les propriétaires privés ont le choix d'ouvrir ou non leurs domaines au public. En cas d'interdiction, celle-ci doit être signalée par un panneau, un grillage ou une clôture. En l'absence de signalétique, le promeneur peut donc s'aventurer dans la forêt. Attention toutefois : les fruits, champignons, fleurs, plantes... appartiennent au propriétaire, et les ramasser peut être considéré comme un vol. De même, mener une activité commerciale avec des produits prélevés chez autrui est strictement interdit sans accord explicite. Souvenez-vous que vous êtes sur un terrain privé où votre présence est simplement tolérée !

La chasse, autorisée sur le territoire du Parc, permet une régulation de la faune. La présence trop importante du grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) peut en effet mettre en péril la régénération naturelle de la forêt et nuire à l'agriculture. Chaque

commune affiche en mairie ou sur son site Internet l'arrêté préfectoral fixant la période annuelle de chasse, et veille à ce qu'il soit facilement consultable. De leur côté, les organisateurs sont tenus d'indiquer par des panneaux temporaires qu'une battue est en cours, a minima sur les chemins et sentiers traversant la zone de chasse.



Balade en forêt©Jérôme Paressant

## Vous aimerez aussi



La forêt raconte l'Homme

SENTIERS DU PARC

**Brain-sur-Allonnes** 

FORÊT

Lire la suite +



Entre vignes et forêts

ATTELAGE

A VTT ET À CHEVAL FORÊT

Bourgueil

<u>Lire la suite</u> +



La forêt, un enjeu de taille

SENTIERS DU PARC

FORÊT

Louerre

Lire la suite +

# Les plus consultés



Energies renouvelables participatives



**Activités nautiques** 



Sentiers d'interprétation

Lire la suite +

Lire la suite +

Lire la suite +